



REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE
AERIENNE de l'OUEST du LOIRET

DELIBERATION
N° 1
du 8 Février 2023
(Approbation du PV du
CS du 12/12/2022)

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi huit février à quatorze heure trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.

DATE de la
CONVOCAATION
Le 24 janvier 2023

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Madame FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- Monsieur Philippe VACHER, Conseiller Départemental, Canton de Châteauneuf sur Loire,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère Municipale de Châteauneuf sur Loire,
- Monsieur Nicolas CHILOFF, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,

PRÉFECTURE DU LOIRET

21 FEV. 2023

COURRIER 1

ASSISTAIENT :

- Madame Delphine COMTE, Responsable de la Paierie du Centre Val de Loire et du Loiret,
- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

NOMBRE de
DELEGUES
en EXERCICE

9

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans 1,
- Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- Monsieur Arnauld MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Madame Véronique DESNOUES, Conseillère Métropolitaine,
- Madame Sandrine EUGENE, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.

NOMBRE de
PRESENTS

7

NOMBRE de
VOTANTS

7

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 1 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE :

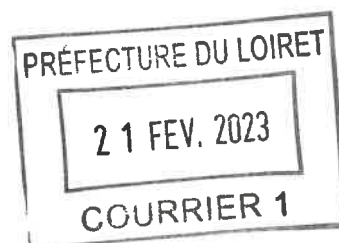
Adopte le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 12 décembre 2022 sans observation.

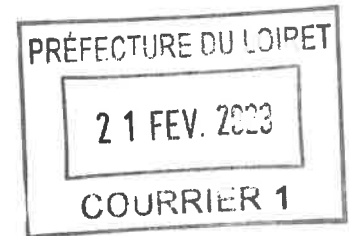
FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

Le Président du SMAEDAOL,



Hervé GAURAT,





Comité Syndical du 12 Décembre 2022

Procès-verbal

Le Comité Syndical du SMAEDAOL s'est réuni le 12 décembre 2022 à 14 H 00 à l'aéroport Orléans Loire-Valley.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Arnaud MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère Municipale de Châteauneuf sur Loire,
- Madame Véronique DESNOUES, Conseillère Métropolitaine,
- Monsieur Nicolas CHILOFF, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,

ASSISTAIENT :

- Madame Sandrine EUGENE, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.
- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2ème Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3ème Vice-Président du SMAEDAOL,
- Madame Marie-Philippe LUBET, Conseillère Métropolitaine,
- Madame Christelle BELLANGER, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques Centre Val de Loire et Loiret,
- Monsieur Thierry BUTTIN, Directeur de la DSAC Ouest
- Monsieur Michel KERMARREC, Référent Territorial DSAC Ouest

1) Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 22 mars 2022

Monsieur le Président soumet aux membres du Comité syndical le procès-verbal de la séance du 22 mars 2022.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans modification.

2) Rapport n°2 : Tarifs des taxes et redevances applicables en 2023

Comme chaque année, le comité syndical se prononce sur les tarifs des taxes et redevances applicables à l'année à venir.

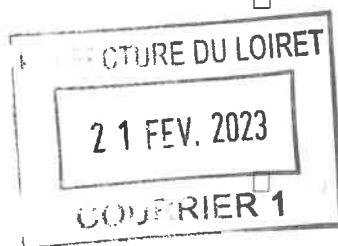
Au titre de 2023 je vous propose de poursuivre une évolution tarifaire sur la plupart des tarifs en appliquant une hausse de 6 %.

Cette augmentation a comme objectif d'atténuer le coût des charges du SMAEDAOL dû à l'augmentation des coûts de l'Énergie et par répercussion les augmentations de prix de nos fournisseurs sans trop pénaliser l'utilisateur.

Par ailleurs il vous est proposé des ajustements significatifs sur des lignes tarifaires qui nécessitent d'être revues à la hausse, principalement dû à la nécessité d'augmenter la qualité de service demandée par nos clients et l'autorité de surveillance (formations, contrôle des personnels et installations) qui engendrent des coûts importants pour le gestionnaire d'aéroport.

La nouvelle tarification proposée tient compte des ajustements suivants (cf : annexe au rapport n°2) :

- Les tarifs sont adaptés pour faciliter le rendu de monnaie.
- Une précision est apportée au tarif « occupation des hangars associatifs », celui-ci est consenti uniquement pour les hangars qui hébergent des aéronefs appartenant en biens propres à l'occupant titulaire de la convention d'occupation domaniale.
- Concernant la location des salles : les sociétés et associations implantées sur la plate-forme de l'aéroport d'Orléans St Denis de l'Hôtel, les entités satellites du Conseil Départemental du Loiret, les membres du comité syndical et le personnel du SMAEDAOL bénéficient de deux gratuits par an, puis un abattement de 50 % sera appliqué pour chaque nouvelle location de salles.
- Certaines lignes tarifaires ne correspondant pas à la réalité du marché et du service rendu, il vous est proposé d'opérer un rééquilibrage des tarifs (cf ; annexe au rapport n°2).
- Pas d'augmentation pour le bar (sauf pour le tarif de la bouteille d'eau) ni pour le distributeur de boissons.



Monsieur CHILOFF demande si un comparatif tarifaire a été effectué avec d'autres aéroports. Monsieur le Président lui répond qu'effectivement une recherche a été réalisée dans ce sens, le tableau est présenté aux Membres du Comité Syndical. Monsieur VASSAL souligne le fait que la comparaison entre aéroports n'est pas facile. Il ajoute qu'on peut voir une grosse différence entre les tarifs aéroports gérés en syndicat ou par une collectivité et les autres. Monsieur MARTIN intervient sur le tarif de location de la salle de réunion, il pense qu'au vu des prestations et la qualité du service, l'augmentation des tarifs ne paraît pas exceptionnelle et reste cohérente.

Les conditions générales de vente, les tarifs des taxes et redevances pour l'année 2023 sur la plate-forme aéronautique d'Orléans Loire-Valley, tels qu'ils figurent dans la plaquette tarifaire 2023 en annexe sont adoptés à l'unanimité.

3) Rapport n°3 : Présentation du clip pour la promotion de l'« Aéroport Orléans Loire Valley.

Le clip et la banderole (version synthétique du clip qui est visionnable sur le site internet de l'Aéroport : www.orleans.aeroport.fr) sont présentés aux Membres du Comité Syndical. Monsieur le Président souhaite que ce clip soit diffusé le plus possible, entre autre via le Service de Communication du CD45. Monsieur MARTIN souhaite avoir le clip pour le diffuser sur le site de la Commune de Saint Denis de l'Hôtel pour mettre l'Aéroport en avant. Monsieur VASSAL explique qu'il reste quelques modifications à apporter, il pense que la version finale sera disponible dès la fin d'année. Madame ROUSSEAU pense que la Communauté de Communes des Loges pourrait également diffuser ce clip.

4) Monsieur le Président propose aux Membres du Comité Syndical de rajouter un rapport à l'ordre du jour, il s'agit donc du rapport n°4 concernant une réforme de matériel.

L'assemblée délibérante est d'accord pour ajouter ce rapport.

Le rapport n°4 est donc remis à l'ensemble des Membres du Comité Syndical présents.

Réforme de matériel : RENAULT SCENIC immatriculé 9711 YG 45

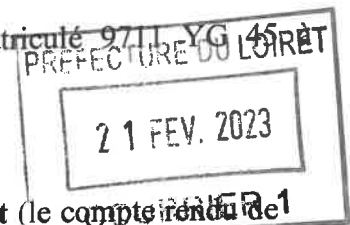
Pour répondre aux engagements des aéroports pour la sobriété énergétique et l'environnement, le SMAEDAOL s'est engagé en 2022 et a obtenu la certification ACA 2.

Une des pistes du programme pour baisser l'émission de CO2 est de remplacer au fur et à mesure les véhicules à moteur thermiques par des véhicules hybrides. Dans cette démarche, le SMAEDAOL souhaite acquérir une voiture électrique d'occasion (une Renault ZOE) pour remplacer le SCENIC dont la 1ère mise en circulation était le 04/02/2004 (niveau vignette critère : 4). Le SMAEDAOL peut bénéficier d'une prime à la conversion pour ce véhicule, il doit donc être réformé et sorti de l'inventaire.

Libellé du bien	Année D'achat	Numéro D'inventaire
SCENIC	04/02/2004	VEH2004072

La dépense sera prélevée sur les crédits ouverts section d'investissement – compte 21 – immobilisations corporelles.

Monsieur le Président est autorisé à réformer le SCENIC immatriculé 9711 YG 45 à l'unanimité.



5) Questions diverses

- ✚ Retour sur la **Commission Consultative de l'Environnement** (le compte rendu de la réunion est accessible sur le site internet de l'Aéroport). Monsieur VASSAL explique que la réunion s'est bien passée.
- ✚ La prochaine **réunion avec les habitants de Saint Denis de l'Hôtel** est prévue le 04/02/2023.
Monsieur le Président explique qu'une première réunion de ce type s'est déroulée le 15/01/2022 à la demande de Monsieur le Maire de Saint Denis de l'Hôtel. L'objectif était d'écouter les attentes des habitants mais également qu'ils comprennent les contraintes de fonctionnement de l'Aéroport. Monsieur MARTIN pense que cette réunion a été très bénéfique. Monsieur le Président explique que certaines des demandes ne concernent pas les activités de l'aéroport mais l'activité militaire, et il tient à faire remarquer qu'à chaque demande faite par un riverain via le site internet ou par mel une réponse est apportée par l'équipe de l'aéroport. Monsieur le Président rappelle à Monsieur MARTIN que cette réunion est sur invitation sur les sujets de l'aéroport... Lors de cette réunion, il a été proposé aux habitants de SDH de refaire un point dans un an, ce sera donc le 4 février 2023.
- ✚ La prochaine **réunion avec les usagers** est prévue le 03/03/2023.
Monsieur le Président indique que cette réunion permet de rappeler les règles de l'Aéroport à l'ensemble des usagers de la plateforme.
- ✚ **Rassemblement des Femmes de l'Air** (23-24 Septembre 2023) Le Président informe l'Assemblée qu'une demande a été faite pour que cette manifestation se déroule à l'Aéroport. Monsieur VASSAL dit que la Marraine de cette édition serait Madame ROUSSEAU elle-même. Monsieur MARTIN félicite Mme ROUSSEAU. La Commune de Donnery s'investirait dans ce projet en proposant sa pièce de théâtre sur Adrienne BOLLAND. De plus amples informations seront communiquées lors des prochains Comité Syndicaux. Monsieur VASSAL informe que cette manifestation est prévue le même jour que les portes ouvertes nationales.
- ✚ Monsieur le Président présente en quelques mots la SEM (Société d'Economie Mixte créée par le Département) dédiée au financement de projets de production d'énergies renouvelables sur le Loiret. L'Aéroport est dans le schéma (panneaux photovoltaïques sur les toitures des hangars). Monsieur VASSAL parle des ombrières et précise que ce projet peut avancer rapidement puisque certains aéroports ont déjà procédé à ce type d'installation. Le Directeur nuance l'intégration du projet de l'Aéroport dans la SEM, étant donné que pour avancer dans le programme ACA et atteindre la neutralité carbone, l'Aéroport doit auto-consommer l'électricité le plus possible.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Président lève la séance à 15h00.

Le Président du Syndicat Mixte



Hervé GAURAT

